



*Date de dépôt : 4 octobre 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite de Sylvain Thévoz : Rentrée scolaire et** **canicule : pourquoi un tel manque d'anticipation ?**

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*En raison de la canicule, le canton de Genève a autorisé ses établissements scolaires à donner congé aux élèves jeudi 24 et vendredi 25 août l'après-midi, soit en toute fin de canicule. La décision est tombée tard le mercredi soir 23 août par voie de presse et a été communiquée aux établissements. De nombreux professeurs n'avaient que des informations partielles le jeudi matin, et les parents n'avaient pas été informés. Les écoles ont décidé au cas par cas de recourir ou non à cette mesure. Pour rappel, le mercredi 23 août était le 13<sup>e</sup> jour consécutif de fortes chaleurs ! Cette décision tardive a été critiquée par les professeurs, les syndicats et les parents. La conseillère d'Etat Anne Hiltbold a précisé qu'il était difficile de dire le vendredi aux parents que la rentrée serait décalée d'une semaine et « Les professeurs se sont plaints lundi. La conseillère d'Etat a constaté et discuté mardi et pris la décision mercredi », comme le rappelle la chaîne d'information Léman Bleu<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> <https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/Des-eleves-liberes-pour-lutter-contre-la-canicule.html>

*Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :*

- Pourquoi avoir attendu le mercredi soir pour prendre une mesure alors que des chaleurs caniculaires duraient depuis 13 jours et que la répétition d'étés caniculaires devient la norme ?*
- Combien d'élèves du primaire ne sont pas venus à l'école les 24 et 25 août ? Quel pourcentage d'élèves cela représente-t-il ?*
- Est-il exact que les professeurs ne peuvent pas utiliser des ventilateurs en classe ni emmener leur classe à l'extérieur pour se rafraîchir ?*
- Quelles sont les mesures et marches à suivre qui sont prévues en cas de grandes chaleurs afin d'atténuer l'impact de celles-ci ?*
- Alors que Genève est le seul canton romand à avoir rendu les cours facultatifs en raison des fortes chaleurs, certains enseignants ont fait passer des épreuves sportives à leurs élèves, illustrant la confusion générale. Avec le recul, le Conseil d'Etat explique-t-il cette cacophonie par la transmission en urgence de sa décision tardive ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat tient à relever que la rentrée scolaire 2023 a coïncidé avec une vague de chaleur exceptionnelle par son caractère tardif, son intensité et sa durée.

Dès le vendredi 18 août, conformément au dispositif cantonal prévu, la cellule canicule, pilotée par le service du médecin cantonal, a été activée et l'alerte canicule (niveau 3<sup>2</sup>) lancée. L'épisode de canicule étant initialement prévu jusqu'en milieu de semaine, des mesures ont été prises pour limiter la chaleur dans les bâtiments scolaires et les recommandations<sup>3</sup> transmises à l'ensemble du personnel afin de pouvoir accueillir les élèves pour la rentrée scolaire dans les meilleures conditions possibles compte tenu du contexte. En outre, les directions d'établissement ont été invitées à signaler à leur direction générale les situations problématiques qu'elles rencontreraient.

---

<sup>2</sup> Soit une température moyenne égale ou supérieure à 25°C durant plus de 5 jours consécutifs ou égale ou supérieure à 27°C durant plus de 3 jours consécutifs.

<sup>3</sup> <https://www.ge.ch/recommandations-cas-canicule/ecoles-structure-accueil-petite-enfance-sape>

MétéoSuisse ayant ensuite relevé son niveau d'alerte jusqu'en fin de semaine, et compte tenu de la situation constatée dans certains bâtiments scolaires, décision a été prise le mercredi 23 août de permettre aux directions des établissements secondaires, en fonction du contexte spécifique des bâtiments, de suspendre l'enseignement le jeudi 24 août et le vendredi après-midi 25 août. Les élèves du cycle d'orientation pouvaient toutefois continuer à être accueillis au sein des écoles, une permanence et un accueil étant assurés pour celles et ceux dont les parents ne pouvaient pas se libérer ou dont les logements n'offraient pas des conditions plus adéquates. Pour les élèves du primaire, l'école a été rendue non obligatoire pour les 2 jours, les parents pouvant choisir la solution la plus adéquate pour leur enfant et compte tenu de leur environnement familial. Cette décision a été communiquée par voie hiérarchique le mercredi 23 août.

Le jeudi et le vendredi après-midi, environ 52% des élèves du primaire n'étaient pas présents.

Les recommandations en cas de canicule figurent depuis avril 2023 sur une page dédiée : <https://www.ge.ch/recommandations-cas-canicule/ecoles-structure-accueil-petite-enfance-sape>. Changer d'environnement et de classe pour travailler au frais, à l'extérieur dans un espace ombragé, fait bien partie des recommandations prévues. En revanche, il n'est effectivement pas autorisé de brancher des ventilateurs dans les classes pour ne pas surcharger le système électrique.

Durant cet épisode intense, il avait également été stipulé de limiter toute activité sportive. Aussi, nous déplorons que certains enseignants n'en aient pas tenu compte et aient fait passer des épreuves sportives à leurs élèves.

Un bilan interne de la gestion de cet épisode de canicule a été réalisé par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et un plan de mesures sera établi. En complément, l'accent devra être mis sur la rénovation des bâtiments les plus impactés par les changements de températures.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS